

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 7 juillet 2011 à 20 h 30**

\* \* \* \* \*

**Etaients présents :**

Mmes : ETIEN – GALY – LAKRICHI – MARTY – PETIOT.

MM. : BENAZECH – DUPONT – ENJALBERT – FABRE JM – MARIOJOULS – RAYNAUD – ROQUES – SERIEYS – SEVERAC – SIADOUS – TURLAIS.

**Absents excusés et représentés :** Mme JOLY – MM DIMILTA et PUECH.

**Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Christine.

\* \* \* \* \*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

**Contrat fournitures de repas dans les cantines :**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société Sud Restauration d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour la fourniture des repas dans les cantines de la Commune et le Centre de Loisirs Sans Hébergement, aux tarifs suivants :

- maternelles et primaires : 3,06 € TTC
- adultes et occasionnels : 3,16 € TTC

\* \* \* \* \*

**Tarifs cantines scolaires**

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les tarifs cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 :

- 1) Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 3 658,78 € :
  - Elèves de maternelle : 3.09 €
  - Elèves du primaire : 3.32 €
- 2) Pour les familles dont le quotient familial est compris entre 3 201,43 € et 3 658,78 € :
  - Quelque soit l'âge de l'élève : 2.33 €
- 3) Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 3 201,43 € :
  - Quelque soit l'âge de l'élève : 1.66 €
- 4) Repas occasionnels ou repas pris dans les deux cantines par les intervenants de tout ordre  
4.50 €

\* \* \* \* \*

**Service de transport de voyageurs**

La convention passée pour le service de taxi expire le 31 août 2011 ; ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 1 an avec Monsieur ICHE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **Modification tarifs Centre de Loisirs**

Compte-tenu de la suppression par la CAF des cartes-loisirs et de la mise en place d'une subvention de fonctionnement, il convient de créer deux nouvelles tranches dont le quotient familial sera inférieur à 630 €.

En conséquence, le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit la nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> août 2011 :

QF annuel	QF mensuel	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
De 0 à 4 200	De 0 à 350	2,25 €	3,75 €	4,50 €	6,00 €
De 4 201 à 7 560	De 351 à 630	2,50 €	4,20 €	5,00 €	6,70 €
De 7 561 à 10 056	De 631 à 838	3,25 €	5,60 €	6,50 €	8,85 €
Supérieur à 10 056	Supérieur à 838	4,00 €	7,35 €	8,00 €	11,35 €
Hors commune		5,00 €	8,35 €	10,00 €	13,35 €

\*\*\*\*\*

### **Règlement et tarifs Crèche Multi-accueil des Vignals**

Le Conseil Municipal approuve le règlement de fonctionnement de la crèche « Les Petits Troubadours » qui doit ouvrir début septembre 2011 et décide :

- d'appliquer le barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales,
- de fixer à 0,75 € le prix de chaque collation
- de majorer de 0,50 € l'heure pour les familles domiciliées hors commune
- de faire payer le montant du repas, soit 3 € aux familles dont l'enfant n'est présent que dans la tranche horaire de 10h30 à 12h30.

\*\*\*\*\*

### **Personnel communal**

Le Conseil Municipal décide de transformer un poste de contractuel en poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures.

\*\*\*\*\*

### **Acceptation participations**

Le Conseil Municipal accepte le principe de réaliser des travaux de goudronnage sur des chemins ruraux en limite de propriétés de particuliers et accepte les propositions de ces derniers pour participer à ces travaux.

Le Conseil Municipal accepte de vendre à Monsieur GARRIDO, gérant de la Société « Clé de Voute » plusieurs pierres de granit pour un montant de 390 €.

\*\*\*\*\*

### **Restauration Collégiale**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de restauration de la Collégiale de Burlats qui pourraient faire l'objet d'une procédure adaptée, à choisir l'entreprise à l'issue de la consultation et à signer le marché et toutes les pièces afférentes à cette opération.

\*\*\*\*\*

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Suite au projet transmis par Madame la Préfète, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition d'intégrer la Commune de Saint Salvy de la Balme à la communauté de Communes « Sidobre-Val d'Agoût »,

- **EST FAVORABLE** à accueillir si elles le souhaitent les communes de la communauté de communes « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » situées sur la rive gauche du Gijou,
- **VALIDE** la proposition de dissolution du « Syndicat pour l'enseignement musical des Monts de Lacaune »,
- **EMET** des réserves sur les propositions de dissolution du « SIVU RER du Sidobre » et du « SIVOM pour l'aménagement touristique et industriel du Sidobre » tant que les nouvelles structures de coopération intercommunale ne sont pas en place avec leurs compétences définitives et leur périmètre définitif.
- **N'EST PAS FAVORABLE** à la proposition de fusion du «SIVU de Montvals » avec la communauté de communes « Sidobre-Val d'Agoût ».

\* \* \* \* \*

### **Acquisitions terrains la Parulle**

Les travaux d'élargissement du chemin de la Parulle ont été réalisés depuis longtemps sans que les acquisitions de terrains n'aient été réalisées.

Afin de régulariser cette situation, Madame CARABACA et Monsieur ROUANET acceptent de céder à la Commune à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AV n° 107, 118 et 119 d'une superficie respective de 1a 20ca, 3ca et 5a 72ca.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

\* \* \* \* \*

### **PVR « La Plano » - convention de versement**

Suite à l'instauration d'une participation pour le financement des travaux de voies et réseaux sur le secteur de « la Plano », le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de versement préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol avec les propriétaires qui souhaiteront verser leur participation par anticipation.

\* \* \* \* \*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

\* \* \* \* \*